



2018 DEVE 113 Budget participatif « Cultiver en Ville » - Subventions (18 200 euros) à 12 associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur les jardins partagés

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2003, dans le cadre du programme municipal Main Verte, la Ville aménage des jardins partagés et encourage les initiatives pour en créer de nouveaux. Les associations qui se voient confier la gestion et l'animation de ces jardins s'engagent à respecter les principes de la charte Main Verte en matière d'ouverture au public, d'animation et de gestion écologique.

A la date du 1^{er} juin 2018, la Ville de Paris totalisait 123 jardins partagés ouverts au public, dont 37 ouverts depuis 2014. Ces jardins partagés sont aménagés principalement sur des terrains appartenant à la Ville (pour 86 d'entre eux) ou à des bailleurs sociaux (pour 22 d'entre eux). Parmi ces 123 jardins partagés, on compte 8 jardins partagés solidaires et 104 jardins partagés adhérant à la charte Main Verte.

Sur le même principe, les établissements éducatifs (écoles, collèges, instituts, etc.) souhaitant mener des activités de jardinage dans les espaces verts de la Ville à des fins pédagogiques peuvent bénéficier d'une parcelle de terrain, en s'engageant à adhérer à la charte Petites Mains Vertes.

Afin d'encourager les associations gestionnaires de jardins partagés à proposer des actions nouvelles en faveur de l'environnement, la Ville de Paris lance chaque année un appel à projets « jardins partagés ». En complément, le budget Participatif « Cultiver en ville » permet de financer des projets d'investissement qu'ont proposés des associations.

Ces appels à projets ont permis de subventionner plusieurs réalisations dans les jardins partagés pour développer la biodiversité, favoriser l'accès aux personnes malvoyantes ou à mobilité réduite, mettre à disposition du public des fiches et des panneaux d'information sur la faune et la flore parisienne, mais aussi organiser des expositions photographiques, des ateliers autour du compostage ou du rôle des insectes, des animations pédagogiques pour sensibiliser et éduquer à la biodiversité.

Ainsi, en 2017, deux appels à projets portant sur les jardins partagés ont été lancés simultanément auprès des associations gestionnaires, l'un ayant pour thème « Accueillir au jardin » financé sur le budget de fonctionnement et l'autre ayant pour thème « Récupérateurs d'eau » financé sur le budget d'investissement au travers du budget participatif. Ainsi, concernant le premier appel à projets, quatorze projets ont été retenus pour un montant global de 10 560 euros, et sept projets du second ont été subventionnés pour un montant global de 15 900 euros.

Comme j'en ai fait part à votre assemblée lors de sa séance de décembre 2017, un appel à projets, portant sur les jardins partagés, a été lancé le 13 février 2018 auprès des associations gestionnaires. Ce dernier a pour objectif d'accompagner ces associations dans leurs activités quotidiennes ou dans les travaux d'aménagement de leurs parcelles de jardinage.

Sur les quinze projets reçus suite à cet appel à projets, treize ont été retenus. Je vous propose d'attribuer une subvention à chacun de ces projets, pour un montant global de 18 200 euros. Les porteurs de ces projets sont :

- l'association Emmaus Solidarité pour le développement d'une solution de réinsertion sociale autour de l'entretien des jardins publics et la mise en place d'ateliers dans le jardin Saint-Laurent situé 68 boulevard Magenta (10^e) et le square Jessaint situé place de la Chapelle (18^e) – montant : 2 000 euros sur le budget de fonctionnement ;
- l'association du Quartier Saint Bernard pour la rénovation des bordures des espaces de culture au sein du jardin partagé Nomade situé 48 Rue Trousseau (11^e) – montant : 1 000 euros sur le budget de fonctionnement ;
- l'association Culture(s) en Herbe(s) pour l'entretien et la réfection de quatre bacs de culture au sein du jardin Marcotte situé au 159 rue de Charonne (11^e) – montant : 600 euros sur le budget participatif en investissement ;
- l'association Jardin Partagé Truillot pour l'aménagement du nouveau jardin Truillot entre les boulevards Richard-Lenoir et Voltaire (11^e) – montant : 1 500 euros sur le budget participatif en investissement ;
- l'association Gar'Eden pour l'acquisition de petit matériel de jardinage au sein du jardin des deux Lauriers situé 9-11 Rue Claude Decaen (12^e) – montant : 500 euros sur le budget participatif en investissement ;
- l'association Ville en Herbes pour son chantier participatif permettant de délimiter les 60 parcelles de jardins familiaux du jardin partagé Faure'midable situé 21 rue du Chaffault (12^e) – montant : 1 800 euros dont 1 500 euros sur le budget participatif en investissement et 300 euros sur le budget de fonctionnement ;
- l'association des jardiniers de l'Aqueduc pour son projet de restauration des allées de la parcelle vigne en espalier du jardin partagé de l'Aqueduc situé entre la rue de l'Empereur Valentinien et la rue Thomas Francine (14^e) – montant : 3 500 euros, dont 1 500 euros sur le budget participatif en investissement et 2 000 euros sur le budget de fonctionnement ;
- l'association Goutte Verte pour son projet d'aménagement d'un jardin en un lieu pédagogique de création et de découverte d'un écosystème urbain au sein du jardin Richomme (18^e) – montant : 1 600 euros dont 600 euros sur le budget participatif en investissement et 1 000 euros sur le budget de fonctionnement ;
- l'association CPN (Connaître et protéger la nature) Val de Seine pour la création de nouveaux aménagements d'accueil au sein du jardin partagé Serre aux Légumes situé 57 avenue de Flandre (19^e) avec la création de « chantiers verts » et la multiplication des activités pour les scolaires – montant : 500 euros sur le budget de fonctionnement ;
- l'association Débrouille Compagnie pour l'achat d'un broyeur électrique et d'un groupe électrogène permettant la réalisation de broyat au sein du jardin partagé Hérold (19^e) – montant : 800 euros sur le budget participatif en investissement ;
- l'association J2P (Jaurès-Pantin-Petit) pour la construction d'une serre au sein du jardin Les Petits Passages situé 33 rue Petit (19^e) – montant : 3 000 euros dont 2 400 euros sur le budget participatif en investissement et 600 euros sur le budget de fonctionnement ;
- l'association la Terrasse du T3 pour deux projets au sein du jardin partagé La Terrasse du T3 situé 50 Rue de la Justice (20^e) soit 1 400 euros :

- le premier concerne la construction d'une cabane à livres – montant : 400 euros sur le budget participatif en investissement ;
- le second concerne l'optimisation de l'organisation du jardin et le remplacement de structures en bois – montant : 1 000 euros sur le budget participatif en investissement.

La dépense globale en fonctionnement, d'un montant de 7 400 euros, sera imputée au domaine P510, fond 51000010, chapitre 65, nature 6574 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018.

La dépense globale en investissement, d'un montant de 10 800 euros, sera imputée sur le budget participatif de 2017 « Cultiver en ville », AP 4950, au chapitre 204, domaine 510, nature 20421 du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2018.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris